69e Année. T. 137. N° 13 30 Mars 1952

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

« Je n'hésite pas à nommer des journaux comme le *Progrès Agricole et Viticole* et comme le *Messager agricole* qui appartiennent en quelque sorte à la science, et qu'on pourrait assimiler à des chaires d'agriculture constamment ouvertes et suivies par des milliers d'auditeurs. »

Henri Baudrillart Membre de l'institut — *Populations agricoles de la France* (Midi). Paris 1893, p 270

Direction et Administration : 10is, rue de Verdun. -- MONTPELLIER

DIRECTION

G. BUCHET J. BRANAS

COMITE DE REDACTION

L. ALABOUVETTE R. LACOMBE J. MILHAU E. NÈGRE

AVEC LE CONCOURS

de Professeurs de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologiques
et d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Secrétaire général . E. DE GRULLY, Ingénieur agricole

LE PROGRES AGRICOLE

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

ET FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

PRIX DE L'ABONNEMENT :
UN AN : FRANCE : 1100 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 1500 Frs

LE NUMÉRO : 40 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 30 FRANCS

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE
LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ÉCHANTILLONS
les ABONNEMENTS, et les ANNONCES

AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE
1BIS, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

C. C. P. : 786 MONTPELLIER TÉLÉPH. M2 59-76

MACCLESFIELD S^AN^LA CORNUBIA BORDEAUX

BOUILLIE

MACCLESFIELD

15% de Cuivre pur

Soc. An. "La CORNUBIA" 15, allées de Chartres, BORDEAUX

VITICULTEURS !

Dans votre intérêt plantez les nouveaux hybrides sélectionnés :
7053 - 8357 - 11.803 ; S.-V. 12-375 ; 18.283 ; 18.315, etc.,
racinés et greffés sur **LOT 161-49** et **Téléki**

ADRESSEZ-VOUS en CONFIANCE aux :

PÉPINIÈRES Jean MALOD, BEROULE & MULATE Gendres & Sucrs
(Pépinières soumises au contrôle phytosanitaire) Avenue de Châteauneuf, **MONTÉLIMAR** (Drôme)
Télégramme : **MALOVIGNE-MONTÉLIMAR** Téléphone : **2-57**

3 robinets et la ferme est transformée

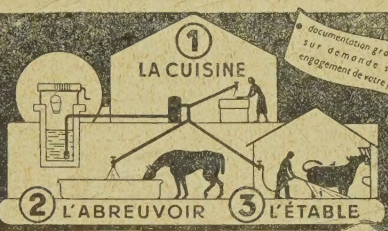

documentation gratuite sur demande sans engagement de votre part

Avec L'EAU SOUS PRESSION
Quelle économie de temps et de peine.
Installation peu couteuse, amortissable en quelques mois
Consommation d'électricité presque nulle.
Aucun entretien.

AVEC LE GROUPE A PRESSION D'AIR
NOVAER 40

POMPES GUINARD
55, RUE DE FOUILLEUSE ST-CLOUD (S.-et-O.) MOLitor 48-00

VIGNES AMÉRICAINES
Société VICTORIN CHAVE & Fils
RACINÉS — GREFFÉS — BOUTURES
HYBRIDES 1^ER^ CHOIX & ÉLITE
CARPENTRAS (route d'Avignon) Tél. 4-74

PORCS vifs 25 kgs 5.000 frs pièce
5 pour revendre 16.000 franco
Vente à crédit. Ecr. CHAPELLE, Montluçon.

COOPERATIVE AGRICOLE LAURAGAISE

SEMENCES DE PRINTEMPS

FOURRAGES & ENSILAGES

Vesce de Cerdagne + Blé Dr Mazet

Tournesol

Maïs Hybrides de Reproduction

Sorgho sucré — Sweet-Sudan

CULTURES SARCLÉES & OLÉAGINEUX

Maïs hybride W. 416

Sorgho nain S. 40

Carthames "inerme" et "N 852"

Tél. 309 - 355 - 008 **CASTELNAUDARY** Tél. 309 - 355 - 008

TOUTES VARIÉTÉS

VIGNES - ARBRES

Jeunes plants - Rosiers - Noyers greffés

PÉPINIÈRES **LEPAGE** & Cie

58e ANNÉE

CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE

ANGERS (M.-&-L.) Représentants demandés

TÉLÉPH. 40-27

Pour vos plantations de vignes

Consultez les Pépinières

Hyacinthe RAYMOND Fils

CARPENTRAS (Vaucluse)

74 ANNÉES D'EXISTENCE

66, - 72, - 78 c/m de large

Ard. Diesel 15 et 24 cv.

Pour la Vigne depuis 1930

Le plus sûr,

Le meilleur marché.

BAUCHET, 1, rue Jeanne-d'Arc, **LYON**

69me Année — No 13 30 Mars 1952

LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

Baron Le Roy. — Moins de vin, mais meilleur *(suite)*. 167
J. Pîat. — Production du fourrage vert. 173
Roger Lacombe. — Chronique du machinisme : Le marché des machines agricoles en 1951. 174
A. Cotte. — La culture du coton dans le Midi en 1951. 176
A. Prax. — La révision accélérée du cadastre. 184
Francis Meissonnier. — Le sarment de vigne source d'humus et d'engrais. . 185
J. Vercier. — Un choix parmi les meilleurs de nos fruits : Double bon pommier (aux annonces).
Questions diverses. — **Pierre Larue.** La spirale des prix. 188
Partie officielle. — Récolte de 1950. — Immobilisation et distillation obligatoire. Viticulteurs sinistrés. 189
Informations. — Le mouvement des vins en février. — **E. Rosella.** A l'attention des producteurs de blé. — Démonstrations de motoviticulture en Alsace. — Cycle d'œnologie. — Les voitures de demain. — Un nouveau Confrère. — Organisations coopératives agricoles du Midi. 191
Bibliographie. — **E. N.** Analyse des vins, par P. Jaulmes. 193
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.

MOINS DE VIN, MAIS MEILLEUR !

(SUITE)

L'IDÉE DE L'ASSAINISSEMENT DU VIGNOBLE

C'est donc avec ces données nouvelles qu'il faut envisager le problème de la surproduction. Il impose des solutions pour lesquelles celles du passé, établies dans un cadre différent, ne sont plus valables.

Le déséquilibre actuel a d'abord un caractère permanent. Il ne s'agit plus de résorber les excédents d'années exceptionnelles avec l'espoir d'une récolte déficitaire rétablissant l'équilibre. Une surproduction permanente impose un adjuvant permanent.

Les dispositions du Statut viticole, même si le Gouvernement consentait à les appliquer intégralement, seraient, et de loin, insuffisantes pour assainir le marché. Sans doute les Associations viticoles proposent-elles l'élargissement de son champ d'application par diverses mesures. La principale est son extension à un plus grand nombre d'assujettis à la distillation. Leur ensemble représente certes un volume résorbable plus considérable, mais quand même insuffisant. Encore faut-il qu'elles soient adoptées. J'en doute en raison des impossibilités matérielles, financières et psychologiques de l'assainissement total par la distillation.

Finalement nous en sommes réduits à une distillation de principe, donnant un certain choc de confiance, mais sans utilité pratique. Et à un échelonnement illusoire. Reporter des stocks sans cesse grossis d'une année à l'autre, c'est peut-être retarder une échéance, mais elle n'en sera que plus lourde. Et ça ne tardera pas.

L'échelonnement sans assainissement a en outre un inconvénient grave. Lorsqu'il y avait certitude de distillation obligatoire, les futurs assujettis réservaient pour les livrer aux flammes leurs vins ayant la plus faible valeur marchande : les douteux, les malades, les avariés, etc... Ainsi il y avait un assainissement qualitatif parallèle à l'assainissement quantitatif. Avec le système actuel, le vigneron prestataire se hâte au contraire de sortir ses vins les plus fragiles et ne garde que ceux dont la conservation lui paraît sûre. Aussi la qualité des débuts de campagne ne doit pas être brillante quoique je n'aie pas eu l'occasion de le vérifier. Mais le commerce doit le savoir. La liberté complète du marché serait peut-être préférable à une application aussi fragmentaire que cahotique d'un Statut qui forme un tout cohérent.

Bref, il faut du nouveau et du nouveau tenant compte du planisme agricole futur. C'est au vignoble lui-même qu'il convient de s'adresser car c'est lui qui représente la permanence. La conjoncture et le consommateur le veulent. Refuser de les suivre serait provoquer plus tard l'opération à chaud par l'arrachage obligatoire. Une évolution sans brutalité par l'intermédiaire de la reconstitution du vignoble sera plus lente, mais combien moins dure à digérer. Seulement nous avons trop attendu, car près du tiers des vignes a été replanté depuis la guerre, alors que son contrôle donnerait déjà des résultats.

Qu'on ne vienne pas me raconter surtout qu'une proposition de ce genre est un crime de lèse-majesté contre le Statut viticole, dogme et credo du vigneron. Il a été conçu pour une période déterminée. Son auteur lui-même le savait, et avec sa clairvoyance extraordinaire de l'avenir, il pensait à le compléter en s'adressant à l'encépagement (Cf. *Bulletin de l'O. I. V.* de septembre 1943) en 1943, par conséquent en pleine pénurie, qu'il écrivait ceci :

« Il importe d'urgence de compléter les premières mesures prises pour la défense de la qualité... Il faut, disons-le avec force, imiter ce qui a été heureusement fait en Suisse, en Hongrie et autres pays : *dresser la liste des cépages qui pourront être cultivés dans des régions viticoles déterminées*.

« Il faut retenir les meilleurs cépages, bien adaptés au sol et au climat, produisant du bon vin, nous mettant à l'abri des graves difficultés que nous avons connues de 1930 à 1935.

« On peut très bien, par régions, dresser la liste de cinq à six cépages de raisins rouges et de cinq à six cépages de raisins blancs, qui conviennent le mieux à la culture. On peut le faire avec un certain libéralisme, mais avec un esprit pratique, retenant sérieusement ce qui est utile pour la défense des intérêts généraux du pays.

« Le résultat serait immense !

« Tout d'abord une production de types de vins de qualité retrouvant de vieilles réputations et évitant certaines mesures législatives de défense générale.

« Ensuite, l'obligation pour les pépinières de cultiver des cépages déterminés, ce qui faciliterait le contrôle et aussi la sélection.

« Bien entendu, les pépinières d'expériences continueraient les travaux de génétique et de recherches, parce qu'il ne faut jamais fermer les yeux au progrès.

« Comment, très vite, établir cet effort de discipline et de sélection du vignoble français et algérien ?

« Facilement.

« D'abord, par des travaux de Commissions régionales, où seraient représentés tous les intérêts en jeu, avec la collaboration des organisations viticoles, l'organisation des pépiniéristes, des Chambres d'Agriculture, des Directeurs des Services agricoles et des représentants des Ecoles d'Agriculture, l'on peut facilement, par un travail de bonne foi, dresser la liste idoine.

« Une Commission nationale, où siégeraient des personnalités d'une indépendance absolue et d'une compétence reconnue, recevrait dans les trois mois qui suivraient la nomination des Commissions régionales, le résultat des travaux de ces dernières, pour les homologuer et les coordonner.

« Il ne resterait plus qu'à transposer sur le plan législatif cette action professionnelle que nous jugeons être indispensable.

« Lorsque l'on se trouve en présence d'au moins un tiers du vignoble à reconstituer, ce serait une grave erreur que de ne pas, de suite, sur le plan pratique, arrêter les mesures propres :

« 1° A livrer à prix raisonnable les plants nécessaires ;

« 2° A en surveiller la qualité ;

« 3° A procéder à la sélection du vignoble.

« Dans ce modeste travail, nous avons essayé de donner des idées, de faire des suggestions. Il répond aux déclarations faites par le Ministre de l'Agriculture.

« Il appartient maintenant à la Corporation et au Gouvernement d'édicter les mesures urgentes. Elles s'imposent, parce que ce serait grave que d'hésiter et de laisser persister, sous le couvert

d'une liberté trompeuse, un état anarchique qui, dans le passé, en cette matière, a fait tant de mal au pays. »

Prévision inouïe pour cette époque, et depuis lors son inquiétude de l'avenir fut constante. Il savait donc bien depuis 1939, où sans la guerre le Statut allait éclater, qu'il fallait trouver un autre système, et ses grandes lignes étaient en gestation dans son esprit constamment en éveil pour apporter la sécurité à nos populations viticoles. Il n'est plus là, hélas ! mais même après sa disparition il laisse des directives frappées du sceau de sa compétence et de son autorité.

LA PROPAGATION DE L'IDÉE

En 1950, l'Office international du Vin, organisme dont la conception fait honneur à ceux qui l'ont fondé, puisqu'il fait figure de précurseur dans la conjoncture économique actuelle, mettait la question à l'ordre du jour du Congrès d'Athènes, comme l'aurait fait certainement Edouard Barthe. Bien des réglementations nationales proviennent, en effet, de la confrontation des suggestions internationales. Elles amènent une interprétation des législations, et il en est ainsi pour une partie de notre Code du Vin.

Le Congrès d'Athènes, le 27 août 1950, aboutissait à une motion unanime recommandant aux pays adhérents :

1° D'une manière générale, l'étude et l'application de toutes les mesures propres à sauvegarder et à *améliorer la qualité* des produits de la vigne ;

2° D'une manière particulière, l'application d'un programme de reconstitution reposant sur *l'encouragement immédiat substantiel et permanent :*

a) de la culture des *cépages* capables de donner les meilleurs produits ;

b) de la culture de la vigne dans *les sols* où elle donne les produits de la plus haute qualité ;

3° De subordonner la diminution du prix de revient à la stricte application de ce programme.

Motion complète et précise.

Dépositaire vigilant des recommandations du Congrès, coïncidant au surplus avec ses propres convictions qu'il exposa à Lirac le 10 septembre 1949, le Président de l'O. I. V. s'efforça de voir la Nation à laquelle il appartient entrer la première dans la voie préconisée. Je ne retracerai pas les étapes de cette campagne d'alerte et de persuasion. Sauf pour rappeler que, le 14 avril 1951, aux Journées œnologiques de Narbonne, il révèla pour la première fois en public les grandes lignes d'un plan dont l'essentiel, je le répète encore, est dû à Edouard Barthe auquel

en revient le mérite posthume. Ses idées y étaient amalgamées avec les suggestions de bons esprits concordant aussi avec les recommandations d'Athènes. Le Congrès de Montpellier vota à l'unanimité et sans discussion les principes du programme d'avenir. Le représentant du Ministre de l'Agriculture y annonça le dépôt d'un avant-projet ministériel. Ce dernier fut discuté à Paris en janvier et février, et il est directement inspiré des idées émises à Lirac, Athènes, Narbonne et Montpellier. L'accord déjà établi sur les principes est réalisé aussi sur les principales modalités sous réserve que la Profession soit largement représentée dans l'organisation proposée.

Mais que fera le Parlement de ce projet ? Nul ne peut le dire. En tout cas la France ne sera pas la première à appliquer les directives internationales. Elle vient d'être précédée par le Portugal, pays dont l'organisation viticole est admirable. Un décret du 23 novembre dernier vient en effet d'y compléter la loi sur la réglementation des plantations en replantations.

— Il classe les sols des zones ou régions viticoles en cinq groupes suivant leur fertilité et leur aptitude à d'autres cultures.

— Il fixe le nombre maximum de ceps autorisés pour la consommation familiale suivant la classe du sol où ils sont plantés.

— Il impose l'obligation de ne cultiver que des cépages reconnus pour leur qualité et prohibe totalement les hybrides producteurs directs.

— Il réglemente enfin le transfert des droits de plantation et impose des taxes et des licences de plantation pour assurer le financement du contrôle.

Je disais tout à l'heure que, grâce à l'O. I. V., les législations viticoles s'interpénètrent, mais il semble bien qu'il en est de même des idées, car le décret portugais ressemble étrangement à celles proposées à Narbonne. Mais dans un pays à direction ferme tout va plus vite que chez nous. En tout cas, voilà un précédent.

CONCLUSION

De quoi s'agit-il en somme ? De réduire la production de 12 à 15 millions d'hectolitres environ. Donc d'abaisser le rendement général d'environ 18 %. Est-ce là une difficulté formidable ? Certes non, et les assujettis à la distillation obligatoire devraient opter pour une méthode leur évitant des prestations allant jusqu'à la spoliation.

Est-il logique d'envoyer à la chaudière des vins excellents quand les infirmes et les malades continuent à circuler pour aller décevoir le consommateur ?

Est-il normal de laisser planter de la vigne là où la nature ne permet pas d'obtenir un vin simplement passable ? ou de laisser planter des cépages incapables de produire ce que désire le consommateur ?

Est-il raisonnable de faire de la propagande pour un produit dont on n'a pas assuré au préalable la qualité constante ?

La réponse à toutes ces questions est unanime. Mais là où les avis divergent, c'est sur les modalités à utiliser. Chacun voudrait être épargné et passer les charges au voisin. Or, on ne fait pas d'omelette sans casser les œufs. Mais quand il s'agit d'une évolution lente, et non d'une révolution, quand il y a au bout la sécurité définitive avec l'accord du consommateur, les dernières hésitations devraient s'effacer.

La diminution de rendement ou de production peut s'obtenir en agissant soit sur l'assiette du vignoble, soit sur son encépagement, soit sur les normes du vin admis à circuler, soit sur les trois à la fois. Mais je mets au premier rang l'encépagement parce qu'il exerce une action primordiale sur la qualité du vin et qu'il a aussi une action indirecte sur les possibilités de planter.

L'assainissement du marché doit se faire qualitativement et non quantitativement au moyen de l'envoi prioritaire à la chaudière des vins dont le consommateur ne veut pas.

Quant aux possibilités de planter ou de replanter, elles doivent être l'objet d'une surveillance étroite aussi bien pour faire disparaître la vigne des lieux où elle déshonore la boisson nationale que pour préparer l'évolution agricole envisagée au début de cet article.

Mais tout ceci n'aura d'efficacité qu'à longue échéance, et l'immédiat ? me direz-vous. Rudyard Kipling vous répondrait : « Ça, Mem Sahib, c'est une autre histoire », et j'ajouterai : « Pourquoi avez-vous tant attendu et attendez-vous encore ? », et je souhaiterai bien du plaisir à ceux qui auront à s'en occuper, car de solution pour l'immédiat il n'y en a pas, sauf dans le retour à la liberté du marché ou une opération chirurgicale pour laquelle le malade n'est pas prêt.

BARON LE ROY.

PRODUCTION DU FOURRAGE VERT

Obtenir en abondance et sans interruption du fourrage vert, pendant l'été et l'automne, voilà le rêve de tout producteur de lait. Certes, la chose n'est pas facile lorsqu'on est soumis à un climat aussi irrégulier que celui de notre Midi. La fin du printemps, et le cours de l'été nous amènent des périodes prolongées où non seulement nous ne recevons pas une goutte d'eau, mais encore le soleil s'associe au vent pour brûler et dessécher toute verdure. Même les terres bordant les ruisseaux ne sont d'aucun secours, car leur niveau baisse la plupart du temps à zéro. D'immenses régions du Languedoc, de Gascogne, de Provence et de la Vallée du Rhône n'ont aucune possibilité de conserver vertes en été les quelques pâtures qu'on a tenté d'y établir. Il faut donc, absolument, apporter aux vaches à l'étable, jours après jour, leur nourriture.

Après plusieurs années d'études, sur les conseils de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier (M. Alabouvette et ses collaborateurs), nous avons pu établir un « calendrier fourrager » dans un climat et sur des terres particulièrement difficiles. Je le livre à mes collègues producteurs de lait des régions sèches du Midi.

Pour le printemps nous semons à l'automne précédent une succession de fourrages déjà connus et il n'y a là aucune innovation : tout le monde connaît et sait se servir du *seigle*, des *vesces*, du *trèfle incarnat* (farouch). Il est rare que ces cultures ne réussissent pas, car les pluies d'hiver sont généralement suffisantes. J'attire cependant l'attention sur deux points : la possibilité d'échelonner les coupes du seigle (qui « passe » très vite) en semant un seigle précoce et un seigle tardif (Petkus). Ensuite, en ce qui concerne les vesces, de semer de véritables *vesces d'hiver* et non pas ce que le commerce offre trop souvent, c'est-à-dire des produits de triage des céréales, ramassis de graines sauvages, dures, qui salissent la terre pour longtemps.

Pour l'été, chacun pense au maïs. C'est le plus souvent un produit du pays. Mais là aussi je fais deux remarques : que donne-t-on aux vaches entre les dernières vesces et les premiers maïs ? Combien de temps le maïs fournit-il du véritable fourrage vert ?

Le *Tournesol* est la réponse à la première question. C'est une plante vigoureuse et saine qui pousse vite et qui, semée en mars, 30 kgr. à l'hectare en lignes à 0,40, donne en juin un fourrage abondant, tendre, que les bêtes aiment beaucoup. Le tournesol n'est pas assez connu, car il rend de réels services et permet d'économiser de la luzerne fraîche.

Le *maïs* vient ensuite. On le sème fin avril et on le coupe en juillet. Malheureusement on le sème trop épais. En quinze jours tout est passé du vert au jaune, du jaune au blanc, tout est devenu paille ! Le seul moyen d'obtenir du maïs vert est de le semer en lignes comme le maïs-grain, de le biner et de ne pas le laisser trop épais sur la ligne, comme le maïs-grain encore.

Et voici *août et septembre*, désespérément secs, secs... ! C'est alors que viennent à notre secours les *sorghos*. Il faut les semer au début

de mai, en lignes eux-aussi, en terre propre et bien préparée, sans enfouir la graine et en plombant énergiquement. Les sorghos sont délicats dans leur jeune âge, ils craignent le froid et les mauvaises herbes, mais très rapidement ils poussent et résistent à toutes les ardeurs du soleil. Ils restent toujours verts. Leurs tiges sont abondamment sucrées. On sèmera ainsi du *Sweet-Sudan* qui produira dès le début d'août pour tout ce mois. Sweet-Sudan est le concurrent victorieux du Moha (qui a vu pousser du Moha en culture sèche dans le Midi ?). Puis les grands Sorghos sucrés tels que *Hâtif de la Drôme, Rox Orange, Rosso Lombardo* nous offrent une gamme de précocité qui assure l'approvisionnement de la vacherie jusqu'aux gelées. Le rendement de toutes ces plantes est surprenant par son abondance et sa qualité (tiges très riches en sucre). En outre, on peut récupérer sur les derniers (sorghos sucrés Drôme, Rox Orange, etc...). une récolte appréciable de grain dont la valeur est excellente (jusqu'à 25 quintaux/ha.). Une seule précaution pour tous les sorghos, et elle est importante : ne pas couper avant la floraison (émergence de la panicule terminale), car, jusqu'à ce stade, les plantes contiennent des produits toxiques pour les animaux.

Et voici notre calendrier rempli du 15 mars au 15 novembre. Du 15 novembre au 15 mars. « on prend les mêmes et on recommence », car les bons laitiers connaissent l'ensilage et chacune des cultures que je viens de décrire, ils les ont faites en double : une partie à couper en vert, une partie à ensiler.

Enfin, dernière recommandation : sur des terres bien pourvues en acide phosphorique, en potasse, en fumier, n'espérez pas obtenir des fourrages verts abondants sans azote. C'est l'élément majeur de la matière verte, c'est aussi et pour nous surtout, un économiseur d'eau.

J. Piat.
Ferme expérimentale de Loudes
Gastelnaudary

CHRONIQUE DU MACHINISME

LE MARCHÉ DES MACHINES AGRICOLES EN 1951

Nous avons l'habitude de faire le point de temps en temps sur l'état d'approvisionnement du marché français en machines agricoles.

Voici quelques chiffres sur la construction, l'importation et l'exportation en 1951 :

	Tracteurs à roues	à chenilles	Motoculteurs
Construction française	15.000	1.100	3.850
Exportation	5.000	700	500 (?)
Importation	10.000	600	

Principaux constructeurs :

Tracteurs à roues :

Renault	5.000	
Société Française Vierzon	2.700	
MAP (Somica)	1.000	
Latil	480	
Le Percheron	460	
Staub	290	
Cima (Farmal F. C.)	850	construit
Massey Harris (Pony)	2.500	en France

Tracteurs à chenilles :

A.D.N.	600
Continental	300
St-Chamond Uranus	150

Principaux Importateurs :

Ferguson	2.600
International	1.800
Deutz	700
Dabid Brown	500
Field Marshall	430
Fordson	400
Bolinder	400
Allis Chalmers	380
Massey Harris	480
Allgaier	520
Lanz	500
Montostandard	450

On constate une reprise de la construction française et l'estime de notre matériel sur les marchés étrangers.

La constructions est passée de 14 à 16.000 de 1950 à 1951, un apport important est dû à la création d edeux nouvelles usines importantes celle de Massey Harris à ..... où est construit le Pony, et celle de l'International Hawester à St-Dizier où est construit le Farmal F. C.

Les importations par contre ont baissé de 2.000 unités : c'est l'Angleterre qui arrive en tête avec plus de 5.000 tracteurs, puis les U.S.A., 2.700 presque à égalité avec l'Allemagne — 2.600, puis la Suède 550 — l'Autriche 200 — l'Italie 150.

Le parc des tracteurs français s'est donc augmenté de 21.100 tracteurs et 3.500 motoculteurs ; on l'estime actuellement à 150.000 tracteurs.

Roger LACOMBE.

LA CULTURE DU COTON DANS LE MIDI EN 1951

Lors de la séance de l'Académie d'Agriculture du 7 janvier 1948 (1), M. Lenglen a présenté aux membres de cette éminente Compagnie une étude très documentée sur l'histoire du Coton en France métropolitaine. Après avoir relaté les multiples tentatives d'introduction de cette culture effectuée du XVI^me^ siècle à nos jours en de nombreux points du Sud de la France : des environs de Nice jusqu'en Charente-Maritime, M. Lenglen concluait ainsi son exposé : «...les opinions émises sur les possibilités de cette culture sont très contradictoires, et il me semble, dans ces conditions, difficile de pouvoir en tirer une conclusion solidement étayée aussi bien dans le sens affirmatif que dans le sens négatif.

« Par ailleurs, il ne peut manquer de vous apparaître que. dans un grand nombre de cas, les essais entrepris n'ont pas toujours été effectués suivant des directives précises et suivant les méthodes scientifiques qui, seules, peuvent, dans une question comme celle-ci, permettre d'aboutir à des conclusions indiscutables. Il peut être permis de supposer qu'en mettant en œuvre les connaissances, les méthodes et les moyens dont nous disposons actuellement,, cette question pourrait tout au moins, au point de vue technique, être éclaircie d'une manière beaucoup plus précise et beaucoup plus certaine.

« Mais, même en supposant qu'elle fût résolue dans le sens affirmatif, il n'en demeurerait pas moins que le problème resterait posé dans son entier au point de vue économique ».

Ces conclusions constituaient une mise au point de la question du coton en France au moment où cette culture était reprise par M. Ricard. le fabricant d'apéritifs marseillais, dans son domaine de Méjannes, en Camargue. Des graines issues de cette récolte ont été ensemencées dans l'Aude l'année suivante par M. Georges Ibry, de Béziers. Puis, avec des semences originaires des Etats-Unis ou de sa propre production, M. Ibry, en son domaine de Montarels, par Alignan-du-Vent (Hérault) et M. Billard-Bringuier, président du Syndicat des Cultivateurs-Grainiers et Marchands-Grainiers de l'Hérault, négociant à Béziers, ont poursuivi avec succès en 1949 et 1950 des essais plus importants.

De même qu'en 1927 où le coton fut cultivé dans l'Hérault, notamment par le Comte de Laistre et par M. Vidal, professeur à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, cette plante textile est actuellement envisagée comme une culture de remplacement possible de la vigne susceptible d'atténuer les conséquences de la crise viticole devenue permanente. La culture du cotonnier pourrait être une spécialité du Midi méditerranéen, seule région de France capable de satisfaire aux

(1) *C. R. hebdomadaire des séances de l'Acad. d'Agr. de France.* Année 1948, pp. 47-55.

exigences thermiques élevées de cette plante. Par ses besoins en main-d'œuvre considérables, elle s'adapterait bien à la situation démographique des plaines viticoles languedociennes.

De plus, les débouchés sont largement assurés, étant donné les difficultés d'approvisionnement en textiles que connaît notre pays et particulièrement en coton dont nous importons d'Amérique les 4/5me des quantités utilisées par notre industrie, les ressources de l'Union française ne dépassant pas le 1/10me de nos besoins.

Les essais de 1950, année très favorable du point de vue climatique, ont été très encourageants. Les experts des Etablissements Motte de Tourcoing et Thiriez de Lille se sont accordés à reconnaître la haute qualité de la fibre récoltée par M. Ibry.

En 1951, à la suite de la publicité donnée à ces résultats notamment par la presse locale, un certain nombre de cultivateurs, viticulteurs ou maraîchers pour la plupart, ont entrepris des cultures de coton principalement dans l'Hérault (régions de Lunel, de Montpellier, d'Agde, de Béziers, d'Olonzac) et aussi dans l'Aude, le Gard et les Pyrénées-Orientales.

A la demande du Ministère de l'Agriculture le Laboratoire de Recherches annexé à la Chaire d'Agriculture de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier dépendant du Centre de Recherches Agronomiques du Midi a commencé l'étude de cette plante textile en 1951, d'une part en culture sèche à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, d'autre part à l'irrigation au Centre d'Expérimentation du Domaine du Merle par Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Nous nous proposons dans cet article de rendre compte des observations effectuées, concernant notamment :

— les espèces et variétés cultivées ;
— le rythme de développement du cotonnier ;
— les conditions culturales ;
— les résultats obtenus : rendements, prix de revient et de dégager ensuite de l'expérience de cette année certaines indications utiles à la poursuite des essais, notamment en ce qui concerne le choix des variétés, les techniques culturales à adopter et les moyens propres à améliorer la rentabilité de cette production.

Au préalable, il nous paraît nécessaire de préciser dans quelles conditions climatiques a végété le coton en 1951 dans le Languedoc Méditerranéen, étant donné l'importance capitale de celles-ci pour une plante qui atteint en France la limite de son aire de culture possible.

Conditions climatiques

Les tableaux ci-dessous établis à l'aide des données fournies par la Station de Bioclimatologie Agricole de Bel-Air, près de Montpellier, permettent de caractériser du point de vue météorologique (températures, pluviosité, insolation) l'année 1951.

Mois	Température moyenne mensuelle		Pluie Hauteur en m/m		Nombre de jours de pluie	
	1951	Moy. 1873-1922	1951	Moy. 1873 1922	1951	Moy. 1873-1922
Janvier.....	7°87	6,18	79,8	67,9	8	9
Février.....	7,77	7,58	30,6	49,2	11	9
Mars.....	9,5	9,99	90 7	59,7	10	9
Avril.....	13 41	13.16	46,6	71,9	7	10
Mai	14,86	16,96	94,5	59,7	15	10
Juin.....	21.02	20,71	15,7	46,7	7	8
Juillet.....	23 83	23.68	4,5	27,3	4	6
Août.....	22,63	23,12	101,7	49,2	9	6
Septembre ...	20.40	19,79	62	76.1	6	8
Octobre.....	14.03	14,87	450.6	102 2	18	11
Novembre....	12,14	10.17	81,7	79.2	11	10
Décembre....	8,11	6,98	8,6	64,4	13	10
Année.....	14°62	14,43	1067 »	754 »	119	106

Insolation (en heures et dixièmes d'heure)

	1951	Moy. 1920-1939
Janvier.....	133 3	150 5
Février.....	138 5	164 6
Mars.....	144 »	184 3
Avril.....	209 8	221 »
Mai.....	183 6	271 3
Juin.....	312 5	302 »
Juillet.....	346 »	348 7
Août.....	242 3	306 5
Septembre.....	232 4	223 3
Octobre.....	107 4	178 5
Novembre.....	109 5	138 1
Décembre.....	104 9	128 2
Année.....	2.264 2	2.597 »

Les conditions climatiques durant la période de végétation du Coton dans le Bas-Languedoc peuvent se résumer ainsi :

Le mois de mai a été nettement plus froid, moins ensoleillé et plus humide que la normale, conditions très défavorables pour la levée du coton.

Juin, juillet, août, septembre ont été normaux du point de vue des températures moyennes mensuelles ; mais août, qui correspond à la pleine floraison des cotonniers, a présenté un déficit notable quant à l'insolation. La hauteur d'eau recueillie durant ces quatre mois a été

voisine de la moyenne et la sécheresse n'a été constatée qu'en juillet (4mm,5 d'eau seulement pour ce mois après 15,7 en juin) ; encore, ne s'est-elle pas prolongée gravement, des pluies suffisantes étant survenues dès le début d'août.

Octobre, par contre, a été exceptionnellement humide. Les 450mm d'eau recueillis à Montpellier-Bel-Air représentent un maximum mensuel qui, au cours des trente dernières années, n'avait été atteint qu'en septembre 1933. Le nombre de jours de pluie : 18 à Montpellier, 20 à Toulon est, lui aussi extraordinaire sous le climat méditerranéen. Novembre qui a commencé par une période pluvieuse a présenté une humidité normale et une température relativement douce, avec absence de gelées. Ce temps doux a caractérisé aussi le mois de décembre permettant à la végétation du coton de se poursuivre très tardivement.

Les conditions météorologiques de l'année 1951, anormalement pluvieuse, peu ensoleillée avec un mois de mai froid et un automne très humide s'accordent mal avec les exigences du coton qui demande un printemps chaud avec des pluies fréquentes, mais peu abondantes, un été chaud et modérément humide et un automne sec et ensoleillé.

Cotonniers cultivés

Les cotonniers cultivés dans le Midi de la France appartenaient à l'espèce *Gossypium Hirsutum* dont les caractères principaux sont les suivants :

— tiges, rameaux, pétioles et pédicelles floraux pubescents ;
— feuillage terne ;
— fleurs blanc-crème au moment où elles s'ouvrent, leur couleur tournant ensuite au rose ou au rouge-violacé ;
— capsules ovoïdes, globuleuses chez certaines variétés (Half and Half), plus allongées chez d'autres (Acala), formées de 4 ou 5 loges à surface unie vert-pâle ;
— graines revêtues d'un duvet adhérent ;
— soies courtes ou moyennes (19 à 32mm de longueur = 3/4 à 1 pouce 1/4).

Les variétés de cette espèce sont désignées aux Etats-Unis sous le terme général de « *Upland* ». Elles assurent la plus grosse partie de la production américaine. La majorité des graines utilisées cette année en France avaient été distribuées par M. Billard-Bringuier. Importées des Etats-Unis, elles étaient du type « Upland » (variété West Bill notamment). Ce commerçant a vendu en outre, sous l'appellation « Montarels » des semences récoltées par M. Ibry et issues de « Upland ».

D'autres graines de coton ont été fournies gratuitement par les Ingénieurs de Montpellier du Syndicat professionnel de l'Industrie des Engrais azotés : MM. Dournac et Valent-Flandry. Il s'agissait d'« Acala » (Upland) provenant de la Coopérative Cotonnière de l'Algérie (Section de Bône).

D'autres variétés ont fait l'objet d'essais. Chez M. Ibry, à Alignan-du-Vent, à côté de Montarels, West Bill, Acala et d'un Upland non désigné se trouvaient d'autres cotonniers de l'espèce G. Hirsutum : S 21,

Westex, provenant des U.S.A., une origine espagnole à fibres courtes et deux variétés de G. Barbadense, l'une très tardive provenant de Guinée et Pima 67.

Le Laboratoire d'Agriculture de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier a mis en essais à Montpellier et au Merle les variétés ci-après :

Variétés appartenant à l'espèce G. Hirsutum

Half and Half : semence fournie par le professeur Laumont, de l'Ecole nationale d'Agriculture d'Alger (1).

Oklahoma Triumph : même origine.

Acala 2 : provenant de la Coopérative Cotonnière de l'Algérie (Section de Bône).

Acala 4-42 et Acala Rogers 111 : Pour chacune de ces deux variétés, deux échantillons ont été cultivés, reçus l'un de M. le professeur Laumont, l'autre de la Coopérative de Bône.

West Bill Hâtif (Californie) : Graines remises par M. Billard-Bringuier.

Montarels : graines récoltées par M. Ibry.

S 50 Arkansas : graines de M. Billard-Bringuier.

Stoneville : semence provenant du Service de la Recherche Agronomique et de l'Expérimentation Agricole de Rabat.

Variétés se rattachant à l'espèce G. Barbadense

Menoufi : du Service de la Recherche Agronomique et de l'Expérimentation Agricole de Rabat.

Giza 7 : même origine.

Pima 67 : même origine.

Orléansville n° 2 : deux échantillons : l'un de M. le professeur Laumont, l'autre de la Station Expérimentale de Ferme-Blanche.

Karnac : provenant de la Station Expérimentale de Ferme-Blanche.

Zagora : provenant de la Station Expérimentale de Ferme-Blanche.

L'espèce *G. Barbadense* se distingue facilement de l'espèce *G. Hirsutum* par les caractères suivants :

— Port de la plante plus élancé ;
— Tiges glabres, plus hautes ;
— Pétales des fleurs jaunes avec une tache pourpre à leur base, devenant ensuite roses ou rouge violacé ;
— Feuilles à 3-5 lobes comme chez Hirsutum, mais lobes plus longs et plus profondément découpés ;
— Feuilles luisantes, d'un vert plus foncé ;
— Capsules plus allongées se terminant par une pointe conique n'ayant généralement que 3 valves, à surface inégale de couleur vert olive ;
— Graines nues de couleur noire ;

(1) Nous tenons à remercier ici tous ceux qui ont eu l'amabilité de nous procurer des semences et tout particulièrement MM. Laumont et Grillot, qui nous ont en outre adressé une documentation très intéressante.

Vignerons !...

Que désirez-vous ?

vous réaliserez les premières en obtenant la seconde...

si vous employez le

NOUVEAU PRESSOIR

"SUPERCONTINU"

(Breveté S.G.D.G.) **"Nectar"** (Marque déposée)

MABILLE

SPÉCIAL POUR VINS DE CRUS

qui allie les avantages du Pressoir Continu

Economie d'Achat, d'Installation, d'Exploitation
Suppression de la main-d'œuvre.
Vinification simplifiée.

aux avantages des Pressoirs discontinus (à bras, au moteur, hydrauliques, horizontaux, etc...)
Jus clairs parfaits.
Produits de haute qualité.

Références, Renseignements, Devis et Catalogue franco sur demande adressée à

"PRESSOIRS MABILLE"

Dépôt à Béziers
(Hérault)

AMBOISE (I.-&-L.)

Maison fondée en 1835
R. C. Tours 195

L'A POTASSE

EST L'ÉLÉMENT FERTILISANT

QUE VOUS DEVEZ EMPLOYER

LARGEMENT

POTASSE D'ALSACE

ACHETEZ TOUJOURS DES ENGRAIS

OU

LA POTASSE

DOMINE FORTEMENT

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER :

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE

41, AVENUE DE FRIEDLAND - PARIS (8e)

PÉPINIÈRES VITICOLES

Éts Cl. LETOURNEAU

OFFICIER DU MÉRITE AGRICOLE

BURGY près MACON (Saône-et-Loire)

(Un demi-siècle d'existence)

OFFRENT AVEC TOUTES GARANTIES

Toutes variétés de Viniféras de cuve et de table

Les meilleurs Numéros d'Hybrides directs et greffés

Racinés Porte-greffes et Boutures Pépinières

Bois de greffage (provenance Vaucluse, non irrigués)

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS (Renseignements gratuits)

SOUSCRIPTION pour livraison Automne 1952-Printemps 1953

Nous acceptons de livrer avec les greffons fournis par les souscripteurs, des plants de tout 1er choix sur les porte-greffes qu'ils auront choisis : Rip. x Gloire, 101-14, 3309, Rup. du Lot, 1202, 93-5, R. 99, 420-A, 161-49, Téléki 5 BB, 41-B.

Nous consulter à ce sujet. — Conditions spéciales.

GRAPHIS 1-54

DISTRIBUÉ PAR :

AMAC (TUPIC) 24, AVENUE DE L'OPERA - PARIS-1er
LE FLY-TOX - 22, RUE DE MARIGNAN - PARIS 8e
SOCIÉTÉ COMMERCIALE LAMBERT RIVIÈRE - 16, RUE DE MIROMESNIL - PARIS-8e
LA QUINOLÉINE - 43, RUE DE LIÉGE - PARIS-8e

SOUFRE TRITURE VENTILE

99 o/o de soufre à l'état libre

LE SOUFRE FRANÇAIS

de la

SOCIÉTÉ LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES
ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
10, avenue George-V — PARIS (8e)

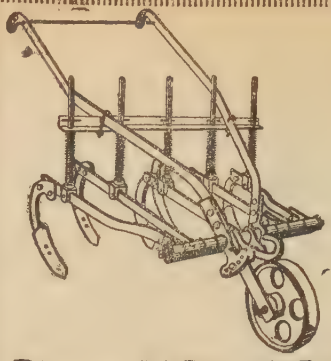

Cultivateur "MINERVA"

Brevet 817-243

à dents indépendantes

Chaque dent travaille indépendamment du bâti
Plus de dents cassées — Stabilité totale
Moindre fatigue pour le conducteur
C'est l'appareil du viticulteur moderne

Deux largeurs : **0,75** et **0,55 cm.**

Pierre MONESTIER, Constr., Castelnaudary (Aude), T. 2-88

Pour faire connaître notre cultivateur dans les régions où il n'est pas connu, nous livrerons aux premiers acheteurs : CENT cultivateurs « MINERVA » au prix IMBATTABLE de :

8.500 francs

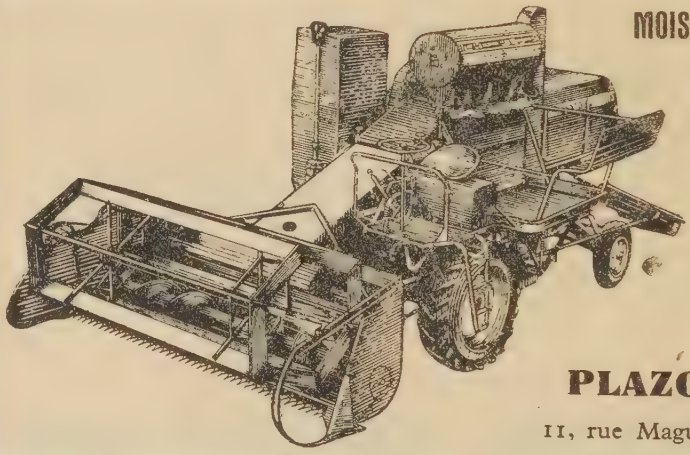

MOISSONNEUSES-BATTEUSES

MASSEY-HARRIS

Agents :

PLAZOL & JAMME

11, rue Maguelone. - MONTPELLIER

La Publicité constitue une documentation intéressante

Ne manquez pas de la lire !

— Soies plus longues, plus fines, mesurant de 38 à 50mm et plus (1 pouce 1/2 à 2 pouces).

De cette espèce, relèvent les « Cotons Egyptiens », les « Sea-Island » et les « Americano-Egyptiens ».

S'il est facile de distinguer les deux espèces : G. Hirsutum et G. Barbadense, par contre, à l'intérieur de chaque espèce, les différences morphologiques entre les variétés paraissent de prime abord trop minimes pour en permettre la reconnaissance. De plus, des fluctuations considérables dans les caractères morphologiques (port des plantes, couleur des tiges, des feuilles, forme des capsules), etc.... ont été constatées dans une même variété.

Rythme de développement du Cotonnier

Nous rapporterons ici les observations faites à Montpellier et au Merle sur des plantes que nous avons pu suivre tout au cours de leur végétation.

Levée. — A Montpellier pour un semis du 2 mai la levée a été notée le 23 ; la température moyenne de l'air durant cette période a été de l'ordre de 14°, celle du sol de 15°. Par suite du manque de chaleur et de l'humidité excessive, les plantules ont levé difficilement bien qu'on ait eu soin de briser la croûte superficielle du sol : elles étaient de teinte jaune pâle et sans vigueur.

Les graines semées le 25 mai pour remplacer les poquets manquants bénéficiant d'une température plus favorable (température moyenne de la troisième décade de mai : 16°6, de la première de juin : 19°4) ont levé dès le 5 juin.

Au Merle, pour un semis du 11 mai, la levée a eu lieu le 31 du même mois.

Le temps sec et chaud (deuxième décade surtout) de juin a permis aux cotonniers d'acquérir une vigueur normale. Ils ont poussé rapidement : à Montpellier le retard de croissance des plantes du deuxième semis par rapport à celles du premier a vite disparu.

Floraison. — La floraison a débuté aux dates ci-après :

A Montpellier.

28 juillet : variétés : West Bill, Acala 2, Oklahoma Triumph.
31 juillet : variétés : Acala 4-42, Acala Rogers 111, Montarels, S 50 Arkansas, Stoneville, Menoufi, Zagora.
1er août : Variété : Karnac.
3 août : variétés : Half and Half, Pima 67.
4 août : variété : Giza 7.
10 août : variété : Orléansville n° 2.

Au Merle.

1er août : variétés : Acala 4-42, Montarels.
2 août : variétés : Acala 2, Acala Rogers 111, West Bill.
3 août : variété : Oklahoma Triumph.
4 août : variétés : Half and Half, Giza 7, Zagora.
7 août : variété : Karnac.
8 août : variété : Orléansville n° 2.

La durée de la phase levée-début floraison a donc été de :

ESPECE G. HIRSUTUM			ESPECE G. BARBADENSE		
Variétés	Montpellier	Merle	Variétés	Montpellier	Merle
Vest Bill	66 jours	63 jours	Zagora	69 jours	65 jours
Acala 2	66 —	63 —	Karnac.....	70 —	68 —
Acala 4-42....	69 —	62 —	Giza 7	73 —	65 —
Montarels	69 —	62 —	Orléansville n° 2	79 —	69 —
Acala R. 111..	69 —	63 —			
Half and Half.	72 —	65 —			

Photo communiquée par M. Georges Ibry.

Culture de Coton de M. Georges Ibry
au domaine de Montarels, novembre 1951
Alignan-du-Vent (Hérault)

On constate que dans l'ensemble les variétés de G. Barbadense fleurissent un peu plus tardivement que celles de G. Hirsutum.

On remarque, en outre, que pour toutes les variétés la phase levée-floraison a été un peu plus courte au Merle qu'à Montpellier. Ce fait

peut s'expliquer vraisemblablement par une date du semis un peu plus tardive et une exposition plus chaude au Merle.

A titre indicatif, aux Etats-Unis, la floraison commence de 56 à 77 jours après le semis, par suite d'un relèvement plus rapide des températures au printemps.

A Montpellier la formation des fleurs a été freinée courant juillet par la sécheresse qui a provoqué un flétrissement du feuillage. Dès le début d'août, des pluies assez importantes (20mm) ont remédié à cette situation.

La floraison, à Montpellier comme au Merle, s'est poursuivie en l'absence de gelées jusqu'à l'arrachage des plantes effectué début décembre.

Maturité. — Les premières capsules se sont ouvertes le 9 octobre à Montpellier soit 2 mois environ après le début de la floraison (6 à 8 semaines aux Etats-Unis). Les pluies diluviennes d'octobre ont gêné considérablement l'ouverture des capsules, provoqué la pourriture de quelques-unes d'entr'elles et taché les fibres de celles qui n'étaient pas cueillis aussitôt après leur ouverture.

Dans le même temps, la croissance des plantes se poursuivait avec allongement de jeunes pousses, développement de nouvelles feuilles, apparition de boutons floraux, éclosion de fleurs et formation de capsules. On a donc été amené à écimer en pinçant l'extrémité de la tige principale de la plante et ses ramifications au-dessus de la dernière capsule ayant la grosseur d'une noix. Cette opération, effectuée à Montpellier le 9 octobre sur l'ensemble de la plantation, a contribué à activer le grossissement et l'ouverture des capsules qui ont été cependant très lents puisque début décembre une grande partie de celles-ci étaient encore fermées chez les variétés de G. Hirsutum. Parmi elles, les plus précoces ont été West Bill puis les « Acala » et Montarels.

En ce qui concerne les variétés de G. Barbadense elles ont subi une attaque sévère de la part d'une maladie cryptogamique due à Alternaria Macrospora. Ce parasite, favorisé par l'humidité, a entraîné début octobre la destruction totale du feuillage des plantes de ces variétés alors que toutes les capsules étaient encore fermées. Agissant à la façon du poudrage à la cyanamide calcique parfois utilisé par les Américains, la maladie a considérablement avancé la maturité des capsules de sorte qu'on a assisté à une inversion dans l'échelle des précocités. Les variétés de G. Barbadense ont pu être récoltées plus tôt que celles de G. Hirsutum, qui sont normalement plus précoces.

Au Merle on a constaté pour l'ouverture des capsules et l'époque de la récolte qui en découle un retard notable par rapport à Montpellier. En raison d'une fumure plus copieuse, plus riche surtout en Azote organique, et des irrigations effectuées, les plantes de coton y avaient acquis un format beaucoup plus ample. Au 30 août leur taille atteignait 1 m. 25-1 m. 30 chez les « Acala », 1 m. 40 chez Orléansville et Menoufi contre respectivement 0 m. 70 et 0 m. 90 pour ces mêmes variétés à Montpellier. Elles avaient également des ramifications plus nombreuses et plus longues, un feuillage plus abondant. Cette exubérance de la végétation, due à une alimentation plus intensive en eau et en éléments

fertilisants, a eu pour conséquence le retard constaté dans la maturité du coton de la plantation du Merle.

Un écimage avait cependant été exécuté sur une partie de celle-ci ; il eut un effet favorable sur le grossissement des capsules des plantes traitées : mais, la vigueur de la végétation favorisée par les pluies d'automne et la richesse du sol nécessita une seconde intervention.

Voici l'analyse de la récolte (1) d'une partie de la collection de *Montpellier*.

Variétés	Nombre total de capsules par plante (moyenne)	Poids d'une capsule en grammes max.	Poids d'une capsule en grammes moy.	Poids de fibres d'une capsule (moy.)	Poids de graines d'une capsule (moy.)	Teneur en huile %
Half and Half	7,2	»	5,6	2,43	3,17	»
Acala 4-42	8	9	5,3	»	»	»
Acala R 111	9,5	9,4	5,8	2,42	2,33	23 »
West Bill	10,3	8,6	5,6	2 »	3 55	23,6
" Montarel "	10,3	8,9	4 9	1 87	3 »	22 2
Menoufi	»	3,7	3,18	0,7	2,46	»
Orléansville n° 2	11,7	5,2	3 02	0,98	2 »	19,6
Zagora	12,6	3,6	2,62	»	»	»

Le poids des capsules et le poids des fibres sont nettement plus faibles chez les variétés de G. Barbadense.

(à suivre)

A. COTTE.
Chef de Travaux
à l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier.

(1) La teneur en huile a été déterminée par le Laboratoire de Chimie de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier, sur des graines nues, après traitement à l'acide sulfurique pour les variétés de G. Hirsutum. L'appréciation technologique des fibres a été demandée à l'Institut de Recherches du Coton et des Textiles Exotiques, 29, rue d'Artois-Paris 8me.

LA RÉVISION ACCÉLÉRÉE DU CADASTRE

On sait que le revenu imposable pour le calcul de la contribution foncière est déterminé en prenant pour base le revenu cadastral et en majorant celui-ci de 500 %. Ce système ne pouvait qu'être approximatif ; afin de serrer la réalité de plus près, la loi du 13 mai 1948 a institué certaines mesures tendant à une rénovation plus rapide du cadastre.

Il convient de rappeler ici qu'une loi du 16 avril 1930 avait déjà organisé la détermination d'un nouveau classement en partant des modifications intervenues dans les natures de cultures. L'établissement de ce nouveau classement a été fait dans certaines communes, dans d'autres il est encore en projet.

La loi du 13 mai 1948 a donc été amenée à distinguer :

A. — *Communes à cadastre rénové.* — Il a été procédé à la fixation d'un nouveau taux d'évaluation basé sur les taux des valeurs locatives au 1er janvier 1948. Les résultats ont différé considérablement selon les communes ; dans les unes il est résulté une différence considérable, dans d'autres cette différence a été minime selon que, lors de la rédaction de l'ancien cadastre, les évaluations avaient été modérées ou non.

B. — *Communes à cadastre non rénové.* — La révision se fait en déterminant, par comparaison avec les communes les plus voisines à cadastre rénové, d'un coefficient de majoration destiné à se substituer à la majoration de 500 %.

Comme, pour la raison que nous avons indiquée plus haut, il pouvait résulter de cette façon de procéder des inégalités excessives, une procédure a été prévue pour y pallier dans une certaine mesure.

En premier ressort, le pouvoir de détermination du taux de majoration appartient à un représentant de l'Administration qui est assisté par la Commission communale des Impôts directs. Si aucun accord ne peut être réalisé, c'est le Directeur des Contributions directes et du Cadastre qui tranche le différend.

Le taux de majoration retenu est ensuite communiqué au Maire de la commune. Celui-ci a un mois pour le soumettre à ses administrés. Pendant ce délai, il peut, après autorisation du Conseil municipal, faire appel devant la Commission départementale des Impôts directs, qui statue définitivement. L'appréciation du taux de majoration se fait en général en partant des valeurs locatives moyennes par nature de cultures.

Cette révision accélérée ne remplace pas celle prévue par la loi du 16 avril 1930 : au fur et à mesure de l'achèvement de celle-ci, elle cesse d'être appliquée.

Aix-en-Provence, le 10 décembre 1951. A. PRAX.

LE SARMENT DE VIGNE

SOURCE D'HUMUS ET D'ENGRAIS

Lorsque les premières gelées ont achevé de dénuder les vignes de leurs feuilles, commence au vignoble l'époque de la taille. Au pied de chaque cep s'entrelacent les sarments que les ciseaux viennent de couper. Ça et là dans la campagne montent les volutes grises de fumée : les bois de vigne brûlent.

La destruction des sarments a toujours été la pratique habituelle, car, jusqu'à présent, on n'avait pas trouvé d'utilisation pour ces milliers de tonnes de matière cellulosique que le viticulteur détruit inévitablement tous les ans. Seule, la fabrication des panneaux agglomérés paraissait intéressante, mais non réalisable dans l'immédiat. Ne parlons pas du sarment-aliment bien qu'il ait sauvé un certain nombre de chevaux pendant la guerre.

Voilà qu'une nouvelle voie s'ouvre maintenant avec la possibilité de transformer un sous-produit sans valeur en fumier et méthane.

L'Institut Coopératif du Vin s'est donc penché sur ce problème et grâce à l'action de MM. Rémond, Lévy et du professeur Nègre a pu mettre en application un projet émanant de M. J. J. Neveux qui a déjà réalisé des installations sommaires en Gironde et qui a dessiné les plans d'une coopérative intercommunale d'humification, intéressant les caves coopératives de Génissac, Nérigean et Cadarsac.

Dans l'Hérault, c'est à Cournonterral que fonctionne une installation d'essai qui paraît pleine de promesses.

Le principe.

On parle, depuis longtemps déjà, de la fermentation méthanique, qui produit ce qu'on appelle plus couramment le gaz de fumier. C'est celle qui est mise en œuvre dans les stations de « digestion » des boues d'égout et d'ordures ménagères. Elle se produit en cuve close, donc en l'absence totale d'air et à condition que la matière ait été le siège d'une première fermentation et que la température soit suffisante.

Il est indispensable que les sous-produits utilisés pour la production du méthane aient subi une fermentation préalable à l'air pour éviter, par la suite, des fermentations parasites susceptibles de contrarier la bonne marche de l'opération.

Le stade de préfermentation terminé, il se produit une maturation en cuve close au cours de laquelle se dégagent des gaz divers non combustibles, tels que : hydrogène sulfuré, ammoniac, gaz carbonique. Ce n'est que progressivement qu'apparaît le méthane et la production utile commence lorsque le mélange gazeux brûle.

Le dégagement de gaz est fonction de la température et pour que l'opération ne dure pas trop longtemps et donne un débit suffisant, on doit chauffer la matière en traitement.

La réalisation.

Dans l'ancienne distillerie de Cournonterral deux cuves d'expérimentation ont été mises en service au mois d'août dernier. L'installation est simple : outre les cuves en ciment, elle comporte un broyeur et une installation de chauffage constituée par une petite chaudière de chauffage central avec une pompe qui active la circulation d'eau chaude dans les serpentins disposés au fond des cuves. Le système supérieur de fermeture est aménagé en gazomètre. Un compresseur permet de mettre le gaz en bouteilles au fur et à mesure de son dégagement.

Les sarments secs sont d'abord broyés soigneusement et disposés sur une aire cimentée. Abondamment arrosés, ils subissent une préfermentation de quelques jours. La température s'élève considérablement. Lorsque celle-ci s'est abaissée, on procède au chargement de la cuve. On dispose sur le fond une couche de 2 à 3 cm. de fumier de cheval pour l'ensemencement de la masse. Les sarments broyés sont ensuite entassés au-dessus et submergés par un mélange de purin et d'eau.

Faute de purin de cheval, c'est du purin de vache, neutralisé à l'acide chlorhydrique, qui a été utilisé. Pour les opérations à venir, il ne sera plus nécessaire de faire appel au fumier et au purin ; c'est le jus recueilli dans les cuves qui sera employé pour les réensemencements.

La cuve est fermée et le dégagement de gaz commence immédiatement. Il est recueilli sitôt que le mélange contient 35 % de méthane.

Les résultats.

La première cuve a été mise en charge au début d'août avec 4 t. de sarments et la fermentation s'est pratiquement arrêtée fin novembre. Bien que le chauffage par le fond fut insuffisant, l'opération s'est poursuivie de façon très régulière et le débit gazeux a été de 10 à 20 m³ par jour, d'un mélange contenant de 35 à 55 % de méthane ; les autres constituants sont principalement l'anhydride carbonique (30 %), l'hydrogène 5 %, un peu d'azote et d'oxygène provenant probablement d'introduction accidentelle d'air.

Le gaz produit a un pouvoir calorifique de 3.200 calories au début de la fermentation, lorsqu'il ne contient que 35 % de méthane, et de 4.500 calories lorsqu'il en renferme 55 %.

Il est alors équivalent au gaz de ville et une fois comprimé à 100 kgr. dans des bouteilles, il peut être facilement transporté et utilisé pour le chauffage, l'usage domestique, l'alimentation des moteurs à explosion.

Quant au fumier produit, il est d'excellente qualité. Il s'annonce comme devant être plus riche en éléments minéraux qu'un fumier artificiel obtenu avec de la paille de blé, mais sa valeur minérale n'a qu'une importance secondaire : ce qu'il faut obtenir, c'est de l'humus qui s'avère de plus en plus nécessaire partout. Il semble que sur ce point, les résultats soient excellents.

Les perspectives d'avenir.

Le programme prévoit maintenant la construction d'une capacité importante de cuverie, d'une installation de broyage et d'une chaufferie. Pour la première année, qui sera au stade semi-industriel, les viticulteurs de Cournonterral et des environs se sont inscrits pour 250 tonnes de sarments. Le stockage est commencé. Chaque propriétaire recevra en échange de ses sarments, la quantité de fumier correspondante ; le gaz restera la propriété de la coopérative et en assurera la bonne marche financière.

Au stade industriel définitif, la cuverie aura une capacité de 750 tonnes de sarments et une production annuelle de 70.000 m³ de gaz et 1500 tonnes de fumier. *Ajoutons qu'il est possible de purifier le gaz en liquéfiant l'anhydride carbonique et en l'éliminant. On arrive ainsi à une pureté de 93 à 96 % et un pouvoir calorifique de 9.000 calories. A ce stade, un m³ équivaut à 1.200 litres d'essence.*

Outre l'utilisation du gaz au foyer du viticulteur, la création d'une Coopérative de Culture Mécanique est envisagée à Cournonterral et, bien entendu, les tracteurs fonctionneront au gaz de sarments.

Conclusions.

Revenons à la vigne où l'hiver ramène les chariots et tombereaux transportant le fumier. Le spectacle est évidemment paradoxal. D'un côté, on détruit la matière organique par le feu, de l'autre, on apporte l'humus venant souvent de loin, et coûtant par conséquent, très cher.

Il faut souhaiter que l'avenir établisse une situation plus rationnelle ; le chariot apportera les sarments à l'usine et rapportera de cette même usine, le fumier dont la vigne a besoin et dont elle ne refusera pas de fournir la matière première. Précisons qu'une vigne honnête fournit environ 2 tonnes de sarments à l'ha.

Espérons que la réalisation industrielle tiendra les promesses des essais et sera une nouvelle réussite à l'actif de l'Institut Coopératif du Vin.

La Potasse, n° 191, janvier 1952.

Francis MEISSONNIER,
ingénieur agricole.

QUESTIONS DIVERSES

La spirale des prix

Indices des prix de détail depuis 1945

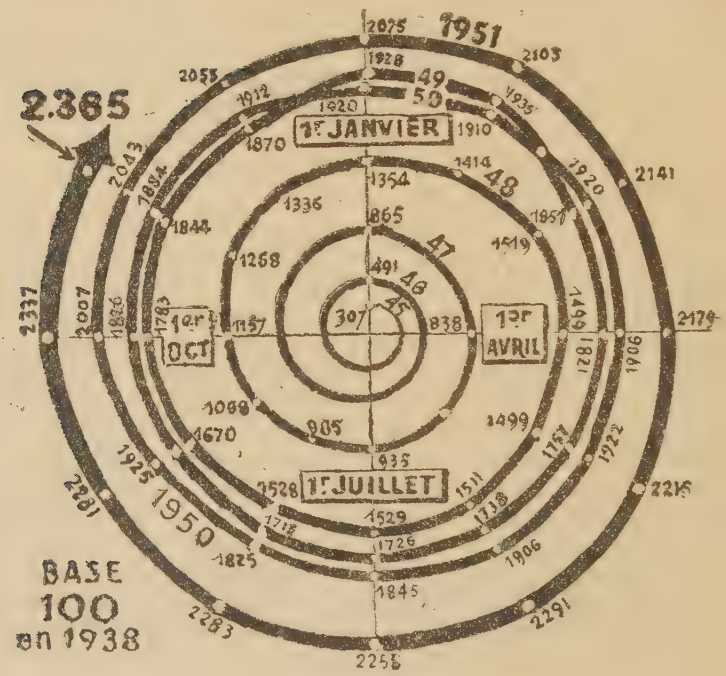

Sous le titre « Vers le coefficient 2000, dans le *Progrès Agricole et Viticole* » du 30 octobre 1948, nous avons montré que les prix de détail augmentaient suivant une loi mathématique et donné la spirale établie, comme la présente, par la *Vie française.*

Elle répondait alors à un coefficient à peu près constant dans le temps par rapport au prix précédant de sorte qu'en francs, les écarts devenaient de plus en plus grands comme dans une spirale. A l'automne 1948, les prix étaient de 1900 pour 100 de 1938 et notre calcul donnait 2900 francs pour 1950.

Il s'est trouvé faux — heureusement — car le coefficient de hausse commença alors à diminuer pour tomber à zéro en 1949. Les prix de 1950 furent sensiblement les mêmes que ceux de 1949.

Mais, dès août 1950, la spirale s'écartait à nouveau. Le coefficient augmenta sans toutefois atteindre l'accélération des années 1946 et 1948. Le maximum semble avoir été atteint en août 1951. Depuis, la spirale se resserre lentement. Quand la verra-t-on rentrer en elle-même, le coefficient de hausse devenant négatif ?

Mais combien immorale et décourageante est une perte de 23 fois la valeur du franc depuis 1938, vis-à-vis surtout de tous ceux qui ont travaillé et économisé pour leurs vieux jours.

Agriculteurs et industriels favorisés jusqu'ici quand ils étaient bien outillés n'ont plus assez d'économies pour renouveler leur outillage aux prix actuels, d'autant que le fisc a pris une part proportionnellement plus grande que la hausse des prix. Quand on double ou triple les taxes et que les prix sont vingtuplés, elle font sortir quarante à soixante fois plus de francs.

Pierre LARUE.
Ingénieur agronome.

PARTIE OFFICIELLE

Récolte de 1950 — Immobilisation et distillation obligatoire Viticulteurs sinistrés

Dans sa séance du 20 décembre dernier, la Commission consultative de la Viticulture a admis le principe d'une dispense des mesures d'immobilisation et de distillation obligatoire relatives à la campagne 1950-1951, en faveur des viticulteurs dont la dernière récolte a été gravement affectée par des calamités.

Elle avait toutefois laissé à l'Administration des Contributions indirectes et à la Fédération des Associations viticoles le soin de fixer d'un commun accord le pourcentage de déficit à retenir.

Sur proposition de ladite Fédération, il a été décidé d'affranchir de l'immobilisation et de la prestation d'alcool de vin les viticulteurs dont la récolte de 1951 présente un rendement à l'hectare inférieur de 60 % au moins à celui de 1950, c'est-à-dire au plus égal à 40 % du rendement de 1950.

Pour l'appréciation du rendement, on se réfèrera seulement à la production des vignes ordinaires. Celle des vignes donnant des vins à appellation contrôlées, des vins d'Alsace ou des vins de cépages prohibés doit être négligée, puisque les vins de l'espèce ont été déduits des déclarations de récolte pour l'établissement des décomptes d'immobilisation et de prestation d'alcool de vin (Cf instruction 139 B du 16 mai 1951).

Lorsque la surface productive de l'exploitation n'aura pas varié de 1950 à 1951, il sera plus expéditif de déterminer le déficit par simple comparaison entre les récoltes de ces mêmes années en vins ordinaires.

*
**

La mesure vise à la fois l'immobilisation et la prestation d'alcool de vin correspondant à 40 % des quantités immobilisées. Elle s'appliquerait de plein droit à la distillation du reliquat de 60 % si celle-ci était édictée.

De même, elle profite aux prestataires non encore libérés et à ceux qui se sont déjà acquittés de leur obligation par un moyen quelconque (distillation de leurs vins ; achat d'alcool : exportations compensatrices).

Les premiers sont dispensés de livrer et leurs comptes (immobilisation et prestation d'alcool de vin) doivent être clôturés d'office.

Quant aux seconds, ils ont la faculté, soit de conserver les alcools à leur compte en vue d'apurer ainsi les prestations d'alcool de vin ou d'alcools viniques dont ils seront ultérieurement redevables, soit de transférer le crédit dont ils disposent à d'autres viticulteurs qu'ils désigneront dans une déclaration reçue au reigstre 17, suivie de l'envoi d'un bulletin 6 E.

Exemple : Viticulteur ayant obtenu en 1950, 1.000 hl. de vins de consommation courante sur une surface de 20 hectares et 450 hl. en 1951 sur 25 ha.

Immobilisation : 12 hl. d'alcool pur et prestation d'alcool de vin (40 %) : 4,80 hl.

Rendement moyen de 1950 : 50 hl.

Rendement moyen de 1951 : 18 hl.

Ce dernier rendement étant inférieur à 40 % du rendement de 1950 :

$$\left(\frac{50 \times 40}{100} = 20 \text{ hl.}\right)$$

l'intéressé est dispensé de l'immobilisation et de sa prestation d'alcool de vin. Il peut donc expédier tout le vin immobilisé de 1950 en sa possession.

S'il avait déjà satisfait à sa prestation, le viticulteur en cause pourrait, soit conserver cette quantité à son crédit, soit la transférer à d'autres viticulteurs ou coopératives.

*
**

Le service adressera sans retard à tous les vignerons bénéficiant de la mesure des avertissements pour les informer qu'ils sont affranchis de l'immobilisation et de la prestation d'alcool de vin.

Pour les viticulteurs qui s'étaient libérés en totalité ou partie de leur prestation, les avertissements mentionneront la quantité d'alcool pur dont ils sont crédités. Ils préciseront que cette quantité pourra, au gré des intéressés, demeurer inscrite à leur compte pour satisfaire aux plus prochaines prestations d'alcools de vin ou d'alcools viniques, ou être transférée au nom d'autres viticulteurs ou coopératives.

(Note autographiée n° 949, 2/3 du 22 février 1952)

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Le mouvement des vins en Février

(en hl.)

	METROPOLE	ALGERIE
I. *Quantités sorties des chais*		
Pendant le mois de Fév. 1952 (A.O.C.).	410 800	néant
(V.C.C.).	2.346.141	656.017
Depuis le début de la campagne 1951-52.	19.350.520	8.291.287
Dans la période correspondante 1950-51.	16 904.819	8.097 518
II. *Consommation taxée*		
Pendant le mois de Fév. 1952 (A.O.C.).	210.841	néant
(V.C.C.).	2.938.900	81.927
Depuis le début de la campagne 1951-52.	20.529.371	481.414
Dans la période correspondante 1950-51.	19.239.137	481.505
III. *Stock commercial*		
Campagne en cours.....	9.675.499	2.890.127
Campagne précédente.....	8.825.793	1.915.657

A l'attention des producteurs de blé

Signalez-nous des cultures d'automne qui ont « fondu » ou sont attaquées par le piétin

Là surtout où les blés d'automne ont été noyés, des semis de blé ont été éclaircis et ont « fondu ».

Cette fonte peut être le résultat d'attaques de la base des pieds ou des racines par des champignons du piétin.

Ces piétins, que l'on constate trop souvent seulement à la récolte sous la forme de *verse* ou *d'échaudage*, nous les avons étudiés pendant de nombreuses années à Versailles en collaboration avec feu Foex, directeur de la Station centrale de Pathologie végétale.

Nous en avons également poursuivi l'étude au Maroc et dans diverses régions du Midi de la France.

Pour nous permettre de compléter nos observations et, le cas échéant, de procéder à des essais de traitements sur des surfaces réduites, nos

lecteurs agriculteurs sont invités à nous signaler les cas de dépérissements, de fonte, de jaunissement constatés sur leur blé.

Afin de nous éviter des déplacements inutiles, prière si possible de nous adresser avec la correspondance quelques échantillons de blé malade.

Bandol (Var) E. ROSELLA,
ingénieur agricole.

Démonstrations de Motoviticulture en Alsace. — La prochaine démonstration de motoviticulture en Alsace aura lieu les 2 et 3 avril 1952 dans les vignobles d'essais de l'Institut Viticole « Oberlin » de la Ville de Colmar.

Cette démonstration, placée sous le patronage de l'Association des Viticulteurs d'Alsace, est organisée avec le concours de M. Lacombe, maître de Conférence à l'E.N.A. de Montpellier. Participeront à la démonstration des tracteurs, treuils, charrues ainsi que des appareils de lutte contre les gelées printanières. Il y aura participation de firmes étrangères.

Cycle d'œnologie. — Un cycle de cours et travaux pratiques d'œnologie aura lieu du 3 au 9 avril 1952. Les demandes d'admission à cet enseignement doivent être adressées, par écrit, au Directeur de la Station Agronomique et Œnologique, Faculté des Sciences, 20, cours Pasteur, à Bordeaux, accompagnées d'indications sur les études ou l'apprentissage antérieurs. L'enseignement est gratuit. Aucun diplôme n'est exigé.

Organisations Coopératives Viticoles du Midi. — L'Institut Coopératif du Vin, sous la présidence de M. Bessède : l'Union nationale Intercoopérative du Tartre et l'Union régionale des Coopératives agricoles du Midi sous la présidence de M. Virenque, ont tenu à Montpellier le 18 mars, leurs Assemblées générales.

Ces réunions, qui se sont déroulées en présence de M. Imbaud, de la Direction de la Production agricole du Ministère de l'Agriculture et de très nombreuses personnalités, ont été particulièrement réussies.

G.

Les voitures de demain ? — Si nous en croyons notre confrère *l'Auto-Journal*, en général bien informé, les principaux constructeurs français préparent actuellement de nouvelles voitures.

Dans un numéro spécial qui vient de paraître, *l'Auto-Journal* présente pour la première fois les prototypes des futures voitures Citroën, Renault, Ford, Simca, Panhard, etc., qui seront demain les atouts de la production automobile nationale.

L'*Auto-Journal* est en vente partout et 3, Cité d'Hauteville, Paris (10me).

Un nouveau Confrère. — Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs la parution d'une nouvelle Revue agricole spécialisée : « La Machine agricole française ».

Celle-ci est une production de la Société d'Edition des Terres de France, 11, rue Tronchet, Paris (8me).

Les numéros 1 (janvier) et 2 (février) sont parus.

BIBLIOGRAPHIE

Analyse des Vins (2me édition), par P. JAULMES, professeur de Chimie analytique et de Toxicologie à la Faculté de Pharmacie de Montpellier.

Tous ceux qu'intéresse l'analyse des vins remarqueront certainement la parution d'une nouvelle édition revue et complétée de ce volume si clair et précis qui non seulement donne le mode opératoire des méthodes d'analyse des vins, mais en fait une étude critique serrée, fonction d'une abondante bibliographie et d'études personnelles très fouillées. Elle dénote de la part de l'auteur, avec une grande compétence, le scrupule de la clarté, de l'exactitude et de la précision. Ce volume est actuellement, de sa catégorie, un de ceux qui rendront le plus de service.

E. N.

BULLETIN COMMERCIAL

MÉTROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (22), insuffisance d'affaires pas de cote. — Lézignan-Corbières (20), 9 à 10°, 300 à 325 ; Corb. Min. 10 à 12°, 330 à 370. — Narbonne (20), 8°5 à 9°, 290 à 300 ; 10 à 10°5, 325 à 330 ; 10°5 à 11°, 330 à 350.

Bouches-du-Rhône. — Marseille (20), 10 à 11°, 330 ; plus 11°, 360 à 370 ; blancs 8°5 à 9°, 295 ; plus 11°, 340 à 350.

Gard. — Nîmes (24), insuffisance d'affaires pas de cote.

Gironde. — Bordeaux (20), V.C.C. le degré tonneau ; blancs 9 à 11°, 2800 à 3.300.

Hérault. — Béziers (21), 8°5 à 9°5, 285 à 315 ; 9°5 à 10°5, 315 à 340 ; 10°5 à 11°, 330 à 350 ; 11 à 12°, 350 à 370 ; 10° C. S., 330. — Montpellier (25), 8°5 à 9°, 280 à 295 ; 9 à 10°, 295 à 320 ; 10 à 11°, 320 à 340 ; 11 à 12°, 340 à 370. — Sète (19), Vins de Pays, 9 à 9°5, 300 à 310 ; 9°5 à 10°, 310 à 330 ; 10 à 10°5, 330 à 335 ; 10°5 à 11°, 335 à 350 ; 11 à 12°, 350 à 375 ; Vins d'Algérie, Alger : 11 à 12°5, 400 à 440 ; Oran : 12 à 12°9, 445 à 455 ; 13 à 13°9, 455 à 480 ; 14° et plus, 485 et plus.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (22), 9°, 300 ; 10 à 10°5, 315 à 320 ; 10° C. S., insuffisance d'affaires.

Seine-Inférieure. — Rouen (22), vins d'Algérie, insuffisance d'affaires pas de cote.

Var. — Brignoles (22), pas de cote.

Vaucluse. — Avignon (22), V.C.C.. 9 à 11°, insuffisance d'affaires ; Blancs 8°5, 300 ; vins de café 10 à 11°, 400 à 430 ; Côtes du Rhône 11 à 12°5, 450 à 540.

ALGÉRIE. — Alger (24), Rouges 1er choix, 11 à 11°5, 350 à 360 ; 12 à 12°5, 350 à 360 ; Rosés et Blancs, insuffisance d'affaires. — Mostaganem (25), insuffisance d'affaires pas de cote. — Oran (25), 13°, 360 ; 14°, 370 ; 15°, 375 à 380.

MONTPELLIER — IMPRIMERIE CHARLES DÉHAN

BULLETIN METEOROLOGIQUE — SEMAINE DU 16 MARS AU 22 MARS 1952

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie	Θ°		pluie
	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm.	max.	min.	mm
RENNES	11	9	3	13	8	11	14	6	1	10	5	12	12	8	1	15	12	P	15	7	»
ANGERS	11	10	7	13	7	2	13	6	7	10	6	37	12	7	P	14	11	1	15	10	»
COGNAC	14	8	2	11	7	10	14	8	3	8	10	2	9	6	»	14	11	3	14	9	»
BORDEAUX	15	7	1	12	6	13	14	8	5	13	10	8	11	6	P	14	11	1	13	9	»
TOURS	11	8	2	12	7	1	12	6	2	10	8	28	17	6	P	13	11	4	14	9	»
NEVERS	12	6	1	15	6	5	14	5	P	13	8	11	10	6	5	11	9	3	13	10	»
AGEN	14	6	11	15	7	9	15	6	6	15	9	9	12	1	2	15	12	3	14	10	»
CLERMOND-FERRAND	13	5	2	15	5	1	16	4	»	13	8	P	11	3	7	13	9	P	12	8	»
MONTÉLIMAR	13	6	2	10	7	7	12	7	1	14	8	2	16	7	3	16	10	»	16	10	»
TOULOUSE	11	5	2	14	7	13	15	7	P	15	6	5	13	2	1	15	11	P	16	9	»
CARCASSONNE	12	8	4	12	8	8	15	8	P	14	—	—	14	6	4	16	12	4	12	11	»
PERPIGNAN	13	7	6	14	9	3	16	9	»	15	10	2	13	9	3	20	15	»	20	14	»
MONTPELLIER	11	7	7	10	7	31	11	8	12	13	9	P	14	7	3	18	14	»	19	9	»
REIMS	11	4	»	13	6	P	14	6	P	14	7	10	13	7	2	11	7	P	13	8	»
STRASBOURG	11	-2	P	13	1	P	16	5	»	14	5	2	17	9	»	11	8	P	11	4	»
DIJON	12	6	1	14	4	»	14	4	»	14	8	4	12	5	P	11	8	2	12	9	»
LYON	15	6	2	13	7	1	15	3	P	16	8	2	16	7	7	14	7	3	13	8	»
GRENOBLE	13	6	P	12	3	P	15	8	2	14	7	P	15	8	P	14	8	5	12	4	»
MARSEILLE	15	7	P	11	8	P	12	4	3	15	8	P	15	2	P	16	12	»	18	12	»
NICE	9	6	»	11	3	2	14	6	»	15	7	»	14	7	»	15	6	»	16	8	»
AJACCIO	13	0	»	13	3	»	16	1	»	16	2	»	16	3	»	15	8	P	18	10	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

DOUBLE BON POMMIER

Maturité : Fin nov. à fin janv.

Synonymes : Belle fleur double ; Double bonne Ente ; Double Conente.

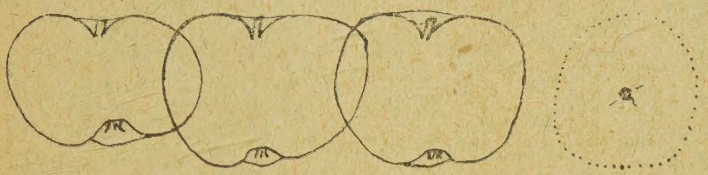

FRUIT. — Gros ou très gros, large, bossué ou côtelé au pourtour et au sommet.

Epiderme : lisse, légèrement onctueux, jaune citron, teinté partiellement de rouge sang qu'accompagnent de courtes stries plus foncées et des points gris-brun parsemés.

Pédicelle : court et fort.

Cuvette du pédicelle : large, moyennement profonde, à bord ondulé.

Cuvette de l'œil : étroite, moyennement profonde, plissée, bordée de côtes inégales.

Œil : grand ou moyen, ouvert ou mi-clos.

Chair : blanchâtre, veinée de verdâtre, grossière, tendre, moyennement juteuse, légèrement sucrée, peu ou pas parfumée.

Pépins : brun foncé, courts et larges, dans moyennes ou grandes loges.

Qualité : Assez bonne.

Remarque. — Cette variété, spéciale aux régions du Nord et de l'Est, y est particulièrement appréciée, bien que de qualité secondaire, du fait de sa grande et régulière fertilité due à sa floraison tardive et de la bonne conservation de ses fruits.

ARBRE. — Vigoureux, bien fertile, s'accommodant surtout et fort bien de la forme à haute tige.

Rameaux : forts, brun-verdâtre, à bois tendre. Lenticelles rondes, saillantes.

Feuilles : grandes, vert foncé, ovales-arrondies, planes et épaisses.

Floraison : tardive.

Remarque. — Variété à conserver dans sa région de prédilection en vergers seulement ou en bordure des chemins communaux.

J. VERCIER.

PÉPINIERES GARONNAISES

Domaine de Bagnols, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS (Haute-Garonne)

ARBRES FRUITIERS

Spécialités de scions de pommiers, poiriers, pruniers, pêchers, cerisiers dans les meilleures variétés françaises et américaines provenant de greffons d'origine et sélectionnés.

VIGNES

Hybrides producteurs directs — porte-greffes — raisins de table greffés-soudés

— CATALOGUE ET PRIX-COURANT SUR DEMANDE —

Viticulteurs ! Négociants en vins !

Tout ce qui concerne la Vigne et le Vin se trouve à votre disposition à

"TOUT POUR LA CAVE"

Fournitures pour chais et distillerie
Matériel viticole - Matériel d'arrosage

F. DUVERNAY, 2, rue Sigorgne

Allo : 11-92 **Macon** (S.-et-L.)

Pulvérisateurs-Soufreuses

A GRAND TRAVAIL

Les plus répandus Les meilleurs

FONCTIONNEMENT GARANTI

Etablissements **FERRIER**

12, Av. Anatole-France — NARBONNE

CONDITIONS SPECIALES ACCORDEES

LA MARQUE

DE QUALITÉ

Au service de l'Agriculture et de la Viticulture

SULFATE DE CUIVRE -- POUDRES CUPRIQUES
OXYCHLORURES DE CUIVRE

NICOTINE

"LA GAULOISE", Société de l'Industrie Chimique

Administration et Vente 32, rue Thomassin, LYON — *Usine* LE PONTET (Vaucluse)

TÉL. : GAI. 55-01 — TÉL. : AVIGNON 15-46

TONOL

DÉPIQUE DÉROUGIT, DÉSINFECTE LES FUTS

S.A.F.A.C. 177, rue de Courcelles
Distribué par S.O.C.P.E.
6, rue Saulnier - PARIS (9e)

OFFICE NATIONAL INDUSTRIEL DE L'AZOTE

ENGRAIS ONIA TOULOUSE

SULFATE D'AMMONIAQUE
NITRATE DE CHAUX
AMMONITRE GRANULÉ
NITRATE DE SOUDE
NITROPOTASSE
ENGRAIS COMPLEXES
(azote, acide phosphorique, potasse)

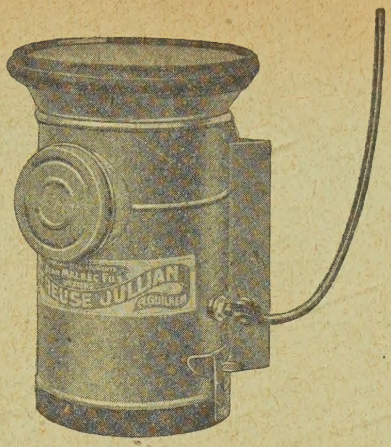

Etablissements MALBEC

1, rue Carlencas, 1

MONTPELLIER (Hérault)

Hâtez-vous !

N'attendez pas que vos blés jaunissent

Employez dès maintenant le

NITRATE DE SOUDE DU CHILI

l'ami fidèle et sûr des Producteurs de Blé

Pour vos Vignes

Utilisez les nouveaux pulvérisateurs

VERMOREL

PUISSANCE DE PULVERISATION
DOUCEUR DE TRACTION

VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHONE)

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

Depuis plus d'un siècle...
au service de l'Agriculture

SCHLŒSING

175, Rue Paradis
MARSEILLE

USINES A : MARSEILLE, SEPTÈMES, ARLES, BORDEAUX, BASSENS

SCHLOCUIVRE
CUPROSTÉATITE
SOUFRE MAJOR
SOUPOR
SCHLOSOUFRE
BOUILLIE SCHLŒSING

•

Toute la gamme des
INSECTICIDES

•

ENGRAIS COMPOSÉS
SUPERPHOSPHATES D'OS
SUPER AZOTÉ ORGANIQUE
SUPER MINÉRAUX

•

USINES SCHLŒSING FRÈRES & CIE — TÉL. : DRAGON 08-74 & 06-87

Directeur de la publication : E. DE GRULLY, Ingénieur agricole.